

Image not found or type unknown



Comment faire valoir ses droits

Par **veronikamars**, le **14/01/2016** à **15:13**

bonjour,rnrnMon mari est guadeloupéen, n'ayant jamais connu sa famille qui demeure sur l'île, nous avons été plusieurs fois la bas pour les rencontrer à notre dernière visite, nous avons appris par une cousine que lorsque les grands parents étaient décédés, ils avaient laissé des terrains, qu'une des tantes de mon mari avait fait en sorte de ne rien partager et avait fait construire sa maison, celle de son fils sur certains de ces terrains. rnMon beau père étant décédé, y a t il quelque chose qui doit revenir à mon mari et a ses sœurs, et surtout comment faire pour faire valoir leurs droitsrnrnMerci de votre reponse

Par **cocotte1003**, le **14/01/2016** à **19:15**

Bonjour, la succession est elle seulement ouverte ? Si personne ne prend contact avec un notaire, la succession ne s'est pas faite. Renseignez vous auprès des notaires du secteur de vie des grand parents si la cousine ne connaît pas le nom du notaire, cordialement